L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 13 DECEMBRE 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

L'Abeille, Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Législation.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 13 DECEMBRE.

Nouvelles d'Europe.

La malle nous a enfin apporté hier nos bien-aimés journaux français. Les principaux événements de la semaine européenne étant déjà connus de nos lecteurs, grâce aux dépêches télégraphiques que nous avons publiées, nous nous contenterons aujourd'hui de résumer, d'après les journaux de Paris, les nouvelles des départements dont l'Europe nous a apporté.

L'ouverture de la session législative, la présentation du message du Président, forment encore un des principaux événements de la politique intérieure. On trouvera ci-dessous des extraits saillants du manifeste de Louis-Napoléon, que nous ne pouvons publier en entier à cause de sa longueur.

Il n'a été mis en émoi par l'arrestation d'un commissaire de police par des membres de la Société du 2 Décembre contre le général Changarnier. M. Dupin, président de l'Assemblée nationale, en racontant, dit une correspondance, que les conspirateurs au nombre de quatre-vingt-dix-sept avaient tenu leur conciliabule dans l'arrière-boutique d'un épicier de la rue des Sauses et qu'ils avaient tiré au sort à qui poignarderait les deux personnages désignés plus haut comme les obstacles les plus sérieux au triomphe de l'impérialisme.

Une même correspondance ajoute les détails suivants:

"Le complot avait été dénoncé à la préfecture de police par M. Yon, commissaire de police, qui en tenait les principaux détails de deux témoins oculaires. La commission, frappée de l'importance du complot, a décidé que le ministre de la guerre, M. Carlier, lequel se met en rapport avec la commission étant cependant un des principaux complices de la conspiration, M. M. Yon, commissaire des appointements de la police de l'Assemblée, pour ne pas compromettre sa présidence, avait d'en avoir tait part à la commission. Celle-ci prit M. Yon sous sa protection et le fit remettre partout, en relevant sa place à la République, les pièces nécessaires à l'information, au fauteuil de M. Carlier, qui a été mis en accusation et a été obligé de se rendre son arrêt. M. Carlier a déclaré que le coup d'état n'aura pas lieu, ainsi que M. Changarnier, mais que le complot montre par deux lieues de distance. Le 2 Décembre, qui avait été fixé pour le coup d'état, depuis, avait été fixé à l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz. Montmartre, une autre date des ides de l'Ordre et de l'Illumination."

Le journal la *Presse* a été saisie pour avoir publié, jour même de l'ouverture de la session, le prétendu message signé de Louis-Napoléon d'un bout à l'autre d'extrait, d'ouvrages de ce dernier. La plaisanterie a pu tout plus au sérieux par l'opinion d'esprits trop crédules qui, dans le soupçonnent pas si de la *Presse*, journal hostile à l'Elysée, pût obtenir par anticipation les usages parlementaires, et une pièce aussi importante M. Dupin, lui-même, pour croire, lorsque qu'avant regardait parmi les gens de la capitale, publier un faux, message paraissant dans les journaux. On sait déjà qu'à propos de ce document, tous le gouvernement reproduire les extraits du *Journal des Débats*, dont la modération, opposée à l'ambiguïté du Président de la République, a été remarquée.

Le message du Président de la République est un long exposé de la situation du pays. Il énumère les progrès accomplis par les lois et messages, les réformes opérées dans les services administratifs, et celles qui sont en préparation. Il rappelle les lois votées dans la session nouvelle, et les mesures de moralisation, le signale d'importantes améliorations déjà réalisées dans l'état économique et financier du pays. Nous ne pouvons pas nous arrêter aujourd'hui sur cette partie du message, nous y reviendrons pour en faire ressortir les différences et les analogies avec les messages des Etats-Unis. Nous adresser aux lecteurs le document contient le tableau de la situation politique, morale et sociale du pays. Il énumère les progrès accomplis par les lois et messages, les réformes opérées dans les services administratifs, et celles qui sont en préparation. Il rappelle les lois votées dans la session nouvelle, et les mesures de moralisation, le signale d'importantes améliorations déjà réalisées dans l'état économique et financier du pays. Nous ne pouvons pas nous arrêter aujourd'hui sur cette partie du message, nous y reviendrons pour en faire ressortir les différences et les analogies avec les messages des Etats-Unis.

Les extraits ci-dessous y trouveront une place d'autant plus grande que l'expédition de Rome a été, quoique produite, ceux qu'il est attendre, un pays que la France a affaires de l'Allemagne, et des deux Siciles, et que les événements politiques qui ont lieu en ce moment en Allemagne et en Sicile, quant aux deux pays, se rattachent à cette expédition. Nous avons à décrire que ce dernier, M. Carlier, a été mis en accusation, et que M. Changarnier, dans le *Journal des Débats*, dans le premier de ces deux pays, les deux personnages désignés plus haut comme les obstacles les plus sérieux au triomphe de l'impérialisme.

Une même correspondance ajoute les détails suivants:

"La situation financière des communes s'améliore; mais le gouvernement modère leur penchant excessif à voter des dépenses locales.

"Un projet de loi vous sera présenté pour venir au secours des vieux débris de nos armées de la République et de l'Empire, qui sont aujourd'hui sans ressources, parce que les événements politiques les ont frustrés de leurs droits, et qu'il est indigne d'une grande nation de les laisser plus longtemps dans la misère."

Vient ensuite l'exposé de la situation des finances et des travaux publics; à propos de l'agriculture et du commerce, le président s'exprime en ces termes:

"Propager les améliorations, porter remède aux souffrances, c'est le devoir de l'administration de l'agriculture et du commerce. La crise qui pèse sur notre agriculture appelant toute sa sollicitude, l'étendue du mal aurait rendu les ressources dont le gouvernement dispose bien insuffisantes, s'il avait voulu en faire une application générale. Il a pu plus utilement faire son emploi. Des achats de chevaux ont été faits, pour les services de la guerre et de la marine, et particulièrement dans les départements frappés par plus sentir, ont soulagé ces dernières localités en rendant aux cours quelque fermeté."

Quoique la récolte des céréales n'ait pas répondu en général aux toutes les espérances qu'elle avait faites naître, elle ne laisse aucune crainte pour l'approvisionnement du pays.

JUSTICE.

"L'Assemblée nationale est encore saisie de trois projets de lois importantes:

"Sur l'organisation judiciaire;

"Sur l'assistance judiciaire;

"Sur les hypothèques.

"La première remplit une des obligations imposées par la Constitution. Les deux autres faciliteront des prompt-seus contenus dans le Message du 31 juin 1849.

"Mais la loi sur les hypothèques ne suffirait pas à l'établissement du crédit foncier, elle donne de la solidité au gage territorial, mais elle accélère fort peu la liquidation et ne fait pas cesser les plaintes unanimes qui accusent de lenteur le règlement des créances hypothécaires.

"L'administration de la justice, pour compléter son œuvre, prépare un nouveau projet de loi sur la distribution par voie d'ordre du prix des immeubles, en concilant, autant qu'elle a pu le faire, la promptitude avec la sécurité.

"L'attention de l'Assemblée nationale sera appelée en même temps sur des projets de lois relatifs à la réhabilitation des condamnés, sur la répression des outrages faits aux bonnes mœurs à l'étranger par des Français, soit à quelques autres parties importantes de notre législation pénale.

"Six mille condamnés, renfermés dans nos bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort, grèvent notre budget et chargent inutile, se dépravent de plus en plus et tombent incessamment la société. Il semblé possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse, et en même temps plus humaine, en l'utilisant sur les chantiers de la colonisation française. Un projet de loi vous sera présenté sur cette question.

"On m'assure en même temps de rendre plus utile et plus réelle la surveillance à laquelle sont assujettis les malfaiteurs que la justice a frappés d'une peine atténuée et intimante.

"Le nombre des délits et des crimes commis, chaque année, atteste combien est indispensable l'amélioration de notre législation répressive. Or, ces modifications, qui préparent la réforme pénitentiaire, la rendront moins dispendieuse et diminueront la fréquence des récidives. Elles contribueront ainsi à l'œuvre de justice et de moralisation que la magistrature continue avec un dévouement et impartial et une si vigoureuse fermeté.

Le message passe ensuite à l'instruction publique et aux cultes; venant au département de la guerre, il dit:

"L'effectif de l'armée de terre, qui, au mois de juin 1849, s'élevait à 450,000 hommes et 95,754 chevaux, n'est plus aujourd'hui que de 396,000 hommes et 87,400 chevaux, et bientôt il entrera complètement dans les limites budgétaires, qu'il sera maintenu, si les circonstances politiques nous le permettent. Son organisation ne sera définitive qu'après l'adoption des projets de loi des cadres soumis le 19 juin dernier. Divers essais ne sont pas moins tentés en vue d'augmenter le bien-être du soldat, diminuer les non-valeurs dans les corps et modifier le contrôle administratif.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

"Depuis mon dernier message, notre politique extérieure a obtenu, en Italie, un grand succès. Nos armes ont renversé à Rome cette démagogie turbulente qui, dans toute la péninsule italienne, avait compromis la cause de la vraie liberté, et nos braves soldats ont eu l'insigne honneur de remettre Pie IX sur le trône de St-Pierre. L'esprit de parti ne parviendra pas à obscurcir ce fait mémorable, qui aura une page glorieuse pour la France. Le but constant de nos efforts a été d'encourager les intentions libérales et philanthropiques du Saint Père.

"Le Pouvoir pontifical poursuit la réalisation des promesses contenues dans le *motu proprio* du mois de septembre 1849. Quelques unes des lois organiques ont déjà été publiées, et celles qui doivent compléter l'ensemble de l'organisation administrative et militaire dans les Etats de l'Eglise ne tarderont pas à l'être. Il n'est pas inutile de dire que notre armée, nécessaire encore au maintien de l'ordre à Rome, l'est aussi à notre influence politique, et, après s'y être illustrée par son courage, elle s'y fait admirer par sa discipline et sa modération.

"Sur les points divers où notre diplomatie a eu à intervenir, elle a noblement maintenu la dignité de la France, et nos armes n'ont jamais eu plus de bienfaisant. Et cette vaste et pacifique influence, elle la doit surtout à la loyauté, à la modération, à la fermeté de notre politique. C'est aussi l'impression la plus vive et la plus sûre que nous ramènent les principaux événements de l'Europe. Je ne puis, en ce moment, ne pas rappeler que, dès le 10 décembre dernier, j'ai pu, en vertu de la loi du 15 mai 1849, vous annoncer que, dans le cas où les circonstances l'exigeraient, je ne manquerais pas de faire appel à votre patriotisme, et que, dès le 31 décembre, j'ai pu vous dire que, grâce à votre concours, l'ordre était rétabli dans la Nièvre, le Var, le Cher, le Jura, le Doubs, le Gard, le Rhône, la Drôme, l'Ardèche, le Lot, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, le Gers, le Lot, le Cantal, le Puy-de-Dôme